



Monsieur le Président
À
Mesdames et Messieurs
les délégués communautaires

Florac-Trois-Rivières, le 21/09/2023

Direction générale des services
Ref: HC/ DB/ - 2023-005

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance ordinaire du Conseil communautaire, qui se tiendra à la **Salle Emile Leynaud - Château de Florac**, le :

jeudi 28 septembre 2023 à 18h.

Comptant sur votre présence, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et distinguées.

Le Président,
Henri COUDERC



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'Assemblée délibérante :

- ✓ Décisions du Bureau :
- ✓ Décision du Président :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières
Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86
Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

FINANCES

1. Admission en non-valeur Budget Principal
2. Décision modificative 2023-01 - Budget Principal
3. Exonération de TEOM des propriétés des campings et des aires naturelles assujettis à la redevance spéciale

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DES SERVICES

4. Modalités d'utilisation des véhicules du parc communautaire
5. Mise à jour du tableau des effectifs
6. Déclaration sans suite du marché de services pour l'assurance des risques statutaires du personnel du groupement de commandes de la Communauté de communes et de onze communes-membres
7. Participation de la Communauté de communes à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - GRAND SITE DE FRANCE

8. Demande de financement des actions 2023-2024 du Grand Site de France auprès de le DREAL

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

9. Convention Contrat Local de Santé
10. Subventions 2023 – volet Solidarités
11. Décision modificative 2023-02 - Budget Annexe Maisons de santé
12. Convention de mise à disposition des locaux du Lieu d'Accueil Enfants Parents

CULTURE

13. Demande de financements au titre de la saison culturelle 2024 de la Genette Verte

EAU - ASSAINISSEMENT

14. Admission en non-valeur - Budget Annexe Régie Eau Et Assainissement
15. Admission en non-valeur - Budget Annexe SPANC
16. Attribution du marché relatif à l'élaboration du Schéma Directeur d'adduction en eau potable
17. Modification du Plan Prévisionnel de Renouvellement des contrats DSP avec Veolia Eau
18. Etude de faisabilité pour le diagnostic récupérateurs eau de pluie - Demande de financement DETR 2023
19. Décision modificative 2023-01 - Budget Annexe Régie Eau et Assainissement
20. Décision modificative 2023-01 - Budget Annexe DSP Eau et Assainissement

ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

21. Cession des parties communes de la ZA Cocurès aux co-lotis - Avenant

RELATIONS & SOLIDARITÉS ENTRE L'INTERCOMMUNALITÉ ET LES COMMUNES-MEMBRES

22. Accord partenarial financier avec la commune de Hures la Parade : cession foncière projet Eco hameau
23. Répartition dérogatoire libre du FPIC 2023 au profit de la Communauté de communes
24. Accompagnement par l'ADEFPAT de la commune de Gorges du Tarn Causses - Ancien monastère
25. Approbation du Rapport de la CLECT 2023
26. Modification des statuts du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn à la suite de l'acceptation de la demande d'intégration de la Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

Questions et informations diverses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières
Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86
Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h